

LES DÉRIVES SECTAIRES

DATE

21 → 24
MAI 2019

NOMBRE D'HEURES

24 H

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S) ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEF DE PROJET

Fanny BUSSAC

magistrate et
coordonnatrice de
formation à l'ENM
Fanny.Bussac@justice.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Françoise RIVIERE

Assistante de formation
Francoise.riviere@justice.fr
T. 01 44 41 88 16

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

21 avril 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement sur place,
ni restauration

En sa qualité de gardien des libertés, le magistrat est un acteur central de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires. Pour une décision adaptée, la prise en compte de ces dossiers suppose à la fois des clefs de lecture du phénomène et la connaissance des partenaires susceptibles d'apporter leur concours.

OBJECTIFS

- › Connaître les textes applicables et les acteurs pouvant être mobilisés au pénal comme au civil face à une situation d'emprise sectaire.
- › Appréhender et savoir repérer les dangers particuliers de certaines formes d'emprise (santé, atteinte sur des mineurs, atteintes financières...).

CONTENU

- › Typologie des principaux mouvements sectaires actuels.
- › Présentation du dispositif interministériel de vigilance contre les dérives sectaires (MIVILUDES).
- › Analyses sur la notion d'emprise mentale.
- › Focus sur différentes thématiques (enjeux économiques, dérives sectaires dans le domaine de la santé, enquête pénale, prise en charge des victimes et traitement par le juge aux affaires familiales).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges interprofessionnels à partir de situations réelles.

PUBLIC VISÉ

3 places RESP : cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.